Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPTES 1997

Les résultats d'une gestion rigoureuse

Les comptes 1997 de l'Etat de Vaud se soldent par un déficit de 300 mios fr., soit 100 mios de moins que prévu, mais 21 mios de plus qu'en 1996. Globalement, les charges sont conformes au budget et les recettes dépassent les prévisions. La dette a crû de 478 mios entre 1996 et 1997. En investissant 202 mios fr., le Conseil d'Etat maintient une politique anticyclique, combinée avec un contrôle strict des dépenses.

Globalement, les charges sont conformes au budget (+9 mios fr.). Ceci résulte d'une diminution substantielle des charges de personnel et d'intérêts (respectivement -30,7 et -29.0 mios) conjuguée à une forte augmentation des subventions dans les domaines de la prévoyance sociale (+33.8 mios) et agricoles (+34.8 mios). La démarche d'économies et de modernisation de l'Etat a dépassé son objectif financier 1997 (+1.26 mio; 48 mios au total). Dans l'ensemble, les recettes fiscales sont restées solides en dépit de la crise conjoncturelle et malgré le refus de la révision de la loi d'impôts par le peuple. Si les revenus sont supérieurs au budget (+109 mios) ceci est dû notamment à une augmentation des recettes d'impôts des personnes morales et sur les successions et donations.

Au cours des années 1993 à 1997, le coût des subsides individuels a augmenté de 38%, celui des intérêts de 52% alors que la variation de l'indice suisse des prix à la consommation n'a été, pour la même période, que de 4%.

En dépit des difficultés financières, l'Etat poursuit son effort d'investissement. Pour 1997, son volume se rapproche du plafond (200 mios) fixé dans le plan d'assainissement des finances cantonales 1999-2001.

La croissance de la dette continue; de 1996 à 1997, elle augmente de 478 mios de francs (+ 101 mios de 1995 à 1996). Cette croissance reste néanmoins inférieure aux prévisions et a eu des effets favorables sur la charge d'intérêts. Elle représente toutefois 5.6% des charges totales de l'Etat en 1997. Le degré d'autofinancement s'améliore, mais demeure négatif.

En 1997, l'Etat a rempli ses engagements tout en assurant la maîtrise des charges par une gestion rigoureuse. Cette maîtrise est due notamment aux sacrifices consentis par la fonction publique, les partenaires de l'Etat, ainsi que la population. Le résultat des comptes de l'exercice ne permet pas d'entrevoir un redressement spontané des finances.

A noter enfin que la sécurité financière est renforcée : le Contrôlecantonal des finances a déclaré les comptes de bilan de l'exercice 1997 conformes à la loi sur les finances. NB : Pour la première fois, la brochure complète des comptes est disponible en même temps que leur publication; elle peut être obtenue au Service des finances, tél. (021) 316 25 50

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 avril 1998

Charles Favre, chef du département des finances, tél. (021) 316 20 01 Blaise Goetschin, chef du service des finances, tél. (021) 316 25 31